

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : bianca.chamberland@csdhr.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/a751dc7a3910e64dedb29d14>

Date d'obtention : 2024-10-24 15:35:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Rassurer la victime et l'auteur du signalement
- Suivre l'aide-mémoire
- Évaluer l'incident à l'aide de la grille d'évaluation
- Rencontrer l'instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comprendre notre rôle versus le rôle des policiers

Comprendre l'importance de la différence entre un geste impulsif et un geste malveillant

Me sentir mieux outiller pour intervenir lors d'incident de sextage

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Important de ne pas regarder les photos ni de les effacer, confisqué les appareils ayant les images, contacter le service de police en tout temps. Nous avons un grand rôle à jouer pour rassurer les dénonciateurs et les victimes.